



Le Mans, le 27 octobre 2017

Installation du comité local « abattoir » de la Sarthe

Ce vendredi 27 octobre 2017, Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, a installé le comité local abattoir de la Sarthe.

Animé par la direction départementale de la protection des populations (services vétérinaires), ce comité rassemble des représentants des filières viandes d'animaux de boucherie et de volailles (abattoirs, éleveurs et vétérinaires) et des représentants de la société civile (consommateurs et association de protection animale).

Sa création concrétise, au niveau départemental, une des propositions du rapport du 12 octobre 2016 de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage.

L'objectif du comité local abattoir est de favoriser les échanges d'informations entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées au plan local, tout en améliorant la transparence sur le fonctionnement des abattoirs.

Cette première réunion a été l'occasion de rappeler l'organisation des services et des contrôles de l'État dans les abattoirs du département et la réglementation applicable tant en matière de sécurité sanitaire des aliments que de protection animale.

Les spécificités des structures d'abattage du département ainsi que les mesures de protection animale déclinées par les professionnels et vérifiées par l'État ont également été présentées.

Cette réunion a permis de confirmer la prise en compte réelle de la bien-être des animaux dans les outils d'abattage du département.

Il a également été identifié des pistes de travail, notamment sur la formation des opérateurs et la prise en charge des animaux accidentés.

Le CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) du 15 novembre prochain sera l'occasion de revenir sur certaines de ces thématiques dans le cadre plus vaste du bien-être des animaux de rente.